

NOTE D'INFORMATION SUR L'INVASION DE LA PYRALE DU BUIS (*Cydalima perspectalis*) DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT (mise à jour le 26/09/2018)



La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est un papillon nocturne, ravageur spécifique du buis. Originnaire de l'Asie de l'Est, sa présence a été signalée en 2007 en Suisse. Depuis, elle a envahi bon nombre de pays dont la France.

L'Occitanie fait partie des régions les plus touchées. Dans le département de l'Hérault, les premiers signalements sur des buis d'ornement datent de 2013. Un premier foyer a été identifié en milieu naturel en 2016 sur la commune de Saint-Gély du Fesc. En 2017 et 2018, elle a colonisé de nombreux espaces naturels sur l'Ouest et le Centre du département, Saint Ponais et Lodévois notamment.

Les défoliations totales des buis sur de grandes surfaces affectent de façon importante les paysages et interpellent le public. Des désagréments sont causés notamment par la chute des feuilles sèches et par les fils de soie tissés par les chenilles en travers des sentiers de randonnées.

Les chenilles ne sont pas urticantes et ne présentent aucun risque sanitaire pour le public et les animaux. Elles consomment les feuilles mais aussi l'écorce des rameaux de buis. En dehors de quelques cas très isolés, elles ne s'attaquent pas à d'autres végétaux. Cette chenille n'a pas de prédateurs naturels en France, hormis les oiseaux qui en consomment une grande quantité, mais avec un faible impact sur les populations.

Compte tenu de la place occupée par le buis, l'impact sur le paysage est important, ainsi que sur les haies bordant les routes et les chemins. **Les dépérissements massifs du buis augmentent temporairement, mais de façon significative, le risque d'incendie de forêt** lorsque les feuilles sèches à moitié consommées sont encore présentes sur les tiges. Dans les espaces ouverts où le buis est majoritaire, les dépérissements de buis risquent d'engendrer des problèmes d'érosion à terme en raison de leur rôle de fixation des sols et des chutes de blocs sur versants notamment lors des forts épisodes pluvieux.

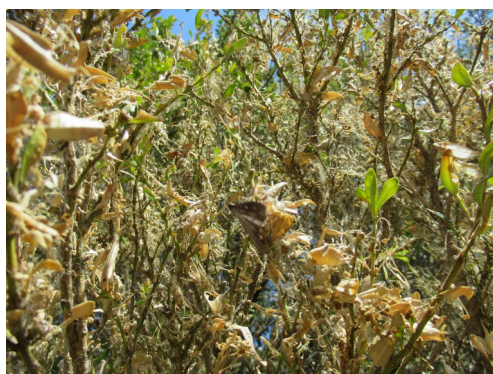


A heure actuelle et compte tenu des surfaces considérables actuellement touchées et à venir, il n'est pas envisageable techniquement et économiquement d'intervenir pour stopper la progression fulgurante de la pyrale du buis dans les milieux naturels. La lutte sur de petites surfaces (parc, jardins) reste toutefois possible. Il est conseillé d'utiliser des produits à base de *Bacillus thuringiensis* efficace sur les jeunes chenilles dès le début du printemps, ces produits permettant de ne pas détruire les insectes autres que les papillons. Ce traitement doit être renouvelé à chaque nouvelle génération (3 fois par an en principe). Une femelle peut pondre jusqu'à 1200 œufs durant son existence qui ne dépasse pas 15 jours. L'utilisation conjuguée de pièges à phéromones pour la capture des papillons mâles peut renforcer l'efficacité de ce produit.

Ainsi, il n'existe pas à l'heure actuelle de solution pour enrayer efficacement ce fléau. En outre, les services en charge du suivi de cette espèce ne disposent pas du recul suffisant pour évaluer les impacts en terme de mortalité à moyen terme. D'ores et déjà, ils estiment les que **les conséquences de cette attaque seront significatives sur les secteurs actuellement préservés.**



Compte tenu de la dynamique de colonisation très forte de la pyrale, il est probable que l'invasion touche l'ensemble du département de l'Hérault dans les deux prochaines années avec un impact fort sur les secteurs des Hauts cantons et du piémont (causses notamment) où le buis est un arbuste dominant des paysages. Des placettes de suivis sont d'ores et déjà en place pour un suivi de l'évolution des dégâts et des conséquences sur la survie des buis sur le moyen terme. Dans le cadre du suivi mis en place et suite aux signalements recueillis, des visites ont été réalisées par des agents du département Santé des Forêts sur les secteurs du Saint-Ponais et du Lodévois fortement touchés cet été afin de suivre l'avancée et les conséquences de cette invasion.



A l'échelle nationale, l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Département de la Santé des Forêts, la Fédération Régionale pour la lutte contre les organismes nuisibles, entre autres, mènent des expérimentations de lutte biologique et suivent l'évolution des milieux touchés. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer aux sites internet du Ministère de l'Agriculture et de la FREDON Occitanie :

<http://agriculture.gouv.fr/dommages-occasionnes-par-la-pyrale-du-buis>

<http://www.fredonoccitanie.com/surveillance/actualites/2017/09/01/la-pyrale-du-buis/>

